

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 20 mai 2022
N° 33 / 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) excusé(s) : 2
Votants : 15
Présents :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Absents excusés :
Pouvoirs :

Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Secrétaire de séance :

M. Guillaume CASTEL et Mme Angélique GERBERT.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Daniel MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 23/08/2022 et que la convocation avait été faite le 14 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23/08/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AS n° 2/2022 _ BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 6748 : Autres subventions exceptionnelles		1.200 €		
TOTAL D 011 : charges de gestion générale		1.200 €		
D 022 : Dépenses imprévues	1.200 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	1.200 €			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.200 €	1.200 €		

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 23/08/2022
015-211501887-20220520-DE_2022_33-DE